

s'est levé pour critiquer l'attitude du gouvernement d'alors, laquelle, pourtant, était beaucoup plus large que celle du gouvernement actuel, car aucune déclaration, aucune entente internationale n'était faite ni signée sans être tout d'abord soumise à la Chambre.

On nous place ici devant un fait accompli. Le fait accompli, c'est que nous avons signé une entente. Cette entente a été signée sans que le Parlement puisse en prendre connaissance et, depuis hier, des députés de l'opposition posent de nombreuses questions auxquelles on n'a pas encore donné de réponses, ce qui prouve bien qu'il y avait encore beaucoup de détails à éclaircir.

Cette entente aurait dû être soumise à la Chambre depuis des semaines et des mois; le gouvernement aurait alors présenté quelque chose de beaucoup plus intelligible, pour ne pas dire de beaucoup plus intelligent.

Depuis hier, on pose de nombreuses questions et nous n'avons pas encore eu de réponses claires et définies. J'ai lu avec assez d'attention les réponses que tentait de donner hier l'honorable ministre de la Défense nationale aux différentes questions qui ont été posées et, malgré tous mes efforts et ma bonne volonté, je n'y trouve aucun éclaircissement. Il se contentait de répéter la question qui avait été posée et là, dans un verbiage qui paraissait parfois éternel, il donnait des explications qui, au lieu d'éclaircir la situation, l'embrouillaient davantage. Je serais porté à répéter le discours qu'il a prononcé, ce qui serait suffisant pour établir que l'honorable ministre n'osait pas y répondre.

Cependant, il est une question qu'a posée l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) à laquelle aucune réponse n'a été fournie ni par l'honorable ministre de la Défense nationale, ni par l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il voulait alors savoir si, en l'absence du commandant suprême Partridge, le commandant canadien,—qui est commandant en second,—aurait la même autorité que le général Partridge, en vertu de l'article 3 de l'entente, de commander, d'ordonner aux troupes et aux escadrilles américaines d'obéir à ses ordres sans consulter le gouvernement américain? S'il ne l'a pas, le ministre de la Défense nationale et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'ont pas répondu à la question, et j'en suis même à me demander si le très honorable premier ministre, alors qu'il aura l'occasion de faire sa mise au point finale, pourra y répondre.

Au début, on entendait dire que nous ne pouvions pas discuter cette question, parce que la situation n'était pas claire, avant de l'avoir soumise au gouvernement américain;

mais je me demande si le gouvernement américain répondrait de cette façon avant de l'avoir soumise au gouvernement canadien.

Monsieur l'Orateur, je vois que le temps fuit et je ne veux pas trop prendre du temps de la Chambre, mais j'aurais aimé avoir au moins 40 minutes... (*Applaudissements*). J'admets que ces applaudissements signifient le désir de certains députés que je cesse de parler, parce que lorsqu'on dit des choses qui ne font pas mal, on a l'air d'être assez indifférents, mais puisque vous ne semblez pas être indifférents, c'est que cela vous blesse quelque peu.

Monsieur l'Orateur, pourquoi avoir promis, lors de la dernière session, que l'entente serait soumise à la Chambre avant qu'elle ne soit signée et avoir refusé de la présenter cette année? Pourquoi a-t-on signé l'entente avant de la soumettre à l'approbation de la Chambre? En est-on rendu à croire que le gouvernement est composé de surhommes qui ne peuvent pas se tromper?

Le débat qui se poursuit depuis hier, les observations de mon chef, le leader de l'opposition, ainsi que celles de l'honorable député d'Essex-Est, les nombreuses questions qui ont été posées par ces deux députés et par ceux du parti CCF, auxquelles on n'a donné aucune réponse, démontrent bien qu'il y a beaucoup d'ambiguïté, que la situation est confuse, qu'elle n'a pas été éclaircie et ne le sera peut-être jamais.

J'espère que dorénavant, lorsque le gouvernement actuel conclura une entente avec un autre pays, il aura au moins la décence de demander aux députés, de quelque parti qu'ils soient, leur opinion; il en sera plus éclairé et cela lui permettra de mieux travailler à l'avenir.

(Traduction)

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, la Chambre a écouté hier avec grand intérêt le discours du premier ministre (M. Diefenbaker) sur le projet de résolution relatif au NORAD. Nous avons été un peu surpris qu'il ait, ici et là, formulé des observations de caractère politique à propos d'une question d'une telle importance. Je le regrette. Il a dit, au début de son discours, comme on le constate à la page 1040 du *hansard*:

Je ne dirai rien qui puisse prêter à controverses...

En ce qui concerne la politique étrangère, ou du moins en tant que la politique étrangère touche aux questions de défense nationale, le Canada a joui de l'appui presque unanime de la plupart des groupes de la population canadienne durant des années.